(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Page 1 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO

Code du produit: 090153

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Aérosol

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: C.M.D

Adresse: 715 Rue Albert Einstein

Ville: CS 90501 - 13593 Aix en Provence Cedex 3

Province ou région: France

Numéro de Téléphone: +33 4 42 39 78 39

Fax: +33 4 42 39 77 87

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible 24 heures)

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Asp. Tox. 1 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.

Aerosol 1 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:





### Mention d'avertissement:

#### Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 2 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

#### Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

#### Contient:

propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

#### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règelement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

			(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
CAS No: 64742-49-0 Registration No: 01- 2119475515-33-XXXX	Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	>=10% < 25%	Aquatic Chronic 2, H411 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336 - Skin Irrit. 2, H315	-
Index No: 603-117- 00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01- 2119457558-25-XXXX	[2] propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	>= 5% < 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

<sup>[2]</sup> Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 3 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.**

MÉLANGE IRRITANTE. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des ampoules ou une dermathose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaitre immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

## En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, liberez les voies aériennes.

## **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

En cas d'incendie, comme risque général, la chaleur peut entraîner l'explosion des récipients.

Le produit est extrêmement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Page 4 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

- Explosions.

## 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles. Éloigner les récipients de la zone s'il n'y a pas de danger de le faire. Rester éloigné des récipients et continuer de les refroidir depuis un endroit sûr.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Isoler la zone et veiller à une bonne ventilation. L'accumulation dans les sous-sols, les fosses ou tout autre espace confiné ou zone déprimée peut s'avérer dangereuse. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Les gaz à pression doivent être manipulés par des personnes correctement formées et ayant de l'expérience. Utiliser des appareils appropriés pour la pression et la température d'alimentation. Protégez les récipients des dommages physiques et gardez les vannes propres et en parfait état. Ne pas manipuler l'emballage d'origine.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 5 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas entreposer à des conditions qui peuvent favoriser la corrosion du récipient. Protéger les récipients contre les dommages physiques et les vérifier périodiquement pour vous assurer de leur bon état.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
propan-2-ol, alcool isopropylique,	67-63-0	France [1]	<b>Huit heures</b>		
isopropanol	07-03-0	France [1]	Court terme	400	980

<sup>[1]</sup> Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	500
	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	89
	(Consommateur	systémiques	(mg/m³)
	s)		
nvanan 2 al. alcoal iconvandique, iconvananal	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0	(Travailleurs)		(mg/kg
EC No: 200-661-7			bw/day)
LC NO. 200-001-7	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319
	(Consommateur		(mg/kg
	s)		bw/day)
	DNEL	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg
	(Consommateur		bw/day)
	s)		

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	eau (eau douce)	140,9 (mg/L)
CAS No: 67-63-0	eau (eau de mer)	140,9 (mg/L)
EC No: 200-661-7	eau (rejets intermittents)	140,9 (mg/L)

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 6 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

sédiment (eau douce)	552 (mg/kg
	sediment dw)
sédiment (eau de mer)	552 (mg/kg
	sediment dw)
Soil	28 (mg/kg
	soil dw)
STP	2251 (mg/L)
oral (Hazard for predators)	160 (mg/kg
	food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %				
Utilisation(s):	Aérosol				
<b>Protection respi</b>	ratoire:				
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.				
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405				
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.				
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.				
Type de filtre nécessaire:	A2				
Protection des n	nains:				
PPE:	Gants de protection contre les produits chimiques				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.				
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420				
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.				
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.				
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)  Temps de pénétration > 480  Epaisseur du matériau (mm): 0,35				
Protection des y					
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.				
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168				
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.				
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.				
Protection de la					
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques				

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# **BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153** 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 7 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une Maintenance: protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont Observations: été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus. PPE: Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques Marquage «CE» Catégorie II. Caractéristiques: Normes CEN: EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346 Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas Maintenance: en excellent état. Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par

conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquid Couleur: Jaune transparent

Observations:

Odeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Seuil olfactif: Non disponible Point de fusion: Non disponible Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C

Inflammabilité: Non disponible

Limites inférieure d'explosion: Non disponible Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: Non disponible

Température d'auto-inflammation: Non disponible Température de décomposition: Non disponible

pH: Non disponible (La substance/le mélange est un gaz).

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Non disponible Hydro solubilité: Non disponible Liposolubilité: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité absolue: Non disponible

Densité relative: 0,594 g/ml (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) Nº1272/2008)

Densité de vapeur relative: Non disponible Caractéristiques des particules: Non disponible

### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non disponible

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de goutte: Non disponible Scintillation: Non disponible

## **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.**

#### 10.1 Réactivité.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 8 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

#### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

A hautes températures, peut être produite une pyrolyse et une déshydrogénation

#### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Chauffage
- Haute température
- Décharges statiques
- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants
- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matières comburantes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

#### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

MÉLANGE IRRITANTE. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des ampoules ou une dermathose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom			Toxicité aigue			
	Hom		Essai	Espèce	Valeur	
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol			LD50	Rat	5050 mg/kg bw [1]	
		Oral	[1] Gigiena i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV. Vol. 43(1), Pg. 8, 1978			
			LD50	Rabbit	12800 mg/kg bw [1]	
		Cutané	[1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 100, 1974			
			LC50	Rat	>10000 ppm (6 h) [1]	
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	Inhalation	[1] OECD report, 199	•	Acute Inhalation Toxicity), study	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 9 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

#### a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Irritant pour la peau, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

#### f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

### g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

#### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

#### j) danger par aspiration.

Produit classé:

Danger par aspiration, Catégorie 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### **Autres informations**

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

### 12.1 Toxicité.

Nom		Écotoxicité			
Nom	Type	Essai	Espèce	Valeur	
		LC50	Fish	9640 mg/l (96 h) [1]	
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	Poissons	[1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI:414			
	Invertébrés aquatiques		Crustacean an, R.A.A. 1974. Tox Bull. 5:116-118	1400 mg/l (48 h) [1] kicity of Oil-Sinking Agents.	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 10 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

			Toxicity threshold	Scenedesmus quadricauda	1800 mg/L (7 d) [1]
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	Plantes aquatiques	Pollutants	,	

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom		Bioaccumulation			
	Nom		BCF	NOECs	Niveau
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol		0,05		_	Très faible
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	0,03	-	-	i res idible

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022 Page 11 de 12
Date d'impression: 21/04/2022

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

#### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicabile.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV) Teneur en COV (p/p): 99,594 % Teneur en COV: 591,588 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# BPTM 8983-RENOV.PLASTIQUES EXTERIEURS 090153 405cc(300ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 12 de 12 Date d'impression: 21/04/2022

Aerosol 1 : Aérosol inflammable, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2 Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne. PPE: Équipements de protection individuelle.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance

en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle.Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

-Fin de la fiche de données de sécurité.-